

MODALITES FINANCIERES 2025/2026

ANNEXE A LA CONVENTION DE SCOLARISATION

CONTRIBUTIONS ANNUELLES

Collège	Contribution des familles (scolarité et cotisations) 1 375 €	Cotisation APEL (par famille) pour 2025 / 2026 28 €
---------	---	--

REDUCTIONS SUR LA CONTRIBUTION DES FAMILLES

Les familles ayant plusieurs enfants dans l'établissement bénéficient d'une réduction de :
-10 % sur la scolarité du 2ème enfant, -20 % sur la scolarité du 3ème enfant, -25 % sur la scolarité des enfants suivants.
Cette réduction s'applique sur la contribution des familles après déduction de la part diocésaine obligatoire (Fonctionnement de la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique)

MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement de la scolarité peut s'effectuer de deux manières différentes, à vous de choisir parmi ces deux options :

Soit par chèque bancaire : 50 % à réception de la facture, le solde pour le 15 mars 2026.

Soit par prélèvement bancaire : 9 prélèvements bancaires mensuels au 2 de chaque mois à partir d'octobre 2025 à juin 2026 inclus.

Nous vous demandons de **compléter la demande de prélèvement** que vous trouverez dans ce dossier et d'y joindre un **Relevé d'Identité Bancaire**.

Les demandes de prélèvement de l'année précédente sont reconduites automatiquement, sauf avis contraire adressé par écrit. Toute demande de paiement par prélèvement ou changement de compte bancaire doit être signalé au service comptabilité de l'établissement.

En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires vous seront imputés.

Pour les fratries, il est à noter qu'un seul prélèvement sera effectué pour l'ensemble des enfants.

La facture sera disponible fin septembre sur Ecole Directe.

FRAIS DE DOSSIER

Les frais de dossier de 100 €, payables par chèque, daté du jour et libellé à l'ordre de l'OGEC Maurice Rondeau, seront encaissés au retour du dossier de pré inscription.

DEPOT DE GARANTIE

Un dépôt de garantie (pour le prêt de manuels scolaires, de matériels industriels et pour dégradation) d'un montant de 150 €, payable par chèque, daté du jour et libellé à l'ordre de l'OGEC Maurice Rondeau, sera encaissé le jour de la rentrée scolaire, et restitué au départ définitif de l'élève dans un délai de 30 jours.

ACOMPTE SUR LES FRAIS DE SCOLARITE

Un acompte sur les frais de scolarité d'un montant de 100 €, payable par chèque, daté du jour et libellé à l'ordre de l'OGEC Maurice Rondeau, sera encaissé à compter du 15 juin 2025 et déduit du relevé de contribution annuelle.

CLAUSE DE RESILIATION

En cas de désistement après le **15 juin de l'année de votre inscription**, une indemnité de résiliation d'un montant de 100€ sera due.

IMPAYES

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées, sur lesquelles sera ajouté un taux d'intérêt égal à trois fois le taux d'intérêt légal.

En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.

IMPORTANT

Pour toute inscription (sauf pour la classe de 6^{ème}), un courrier de **CONFIRMATION d'inscription** vous sera adressé dès que le dossier sera **complet**, et après réception du bulletin du 3^{ème} trimestre ou résultats mentionnant l'avis de passage.

Courant juillet une circulaire de rentrée vous sera transmise par Ecole Directe ou sera disponible sur notre site internet

www.lyceerondeau.eu

RESTAURATION SCOLAIRE

- Une restauration est possible au sein de l'Etablissement.

Les tarifs de la restauration scolaire sont à titre indicatifs et pourront être modifiés en raison de l'inflation :

	<u>Forfait demi-pension : 4 jours</u> lundi, mardi, jeudi, vendredi	<u>Forfait semi-externe : 2 jours fixes*</u>
6 ^{ème} , 5 ^{ème} , 4 ^{ème}	1 125 €	562,5 €
3 ^{ème}	1 100 €	550 €

*A noter que si vous ne pouvez pas vous engager sur 2 jours fixes, votre enfant sera alors sous statut externe.

Un repas comprend une entrée, un plat, un fromage ou laitage et un dessert.

En cas d'absence de 5 jours consécutifs, justifiée par un certificat médical, un remboursement forfaitaire de 4 €/repas est possible. En faire la demande par écrit auprès du Chef d'Etablissement.

En cas de changement de statut (externe, demi-pensionnaire 4 jours ou demi-pensionnaire 2 jours) le coût de la restauration sera dû au prorata temporis.

- Statut externe : Possibilité de repas occasionnel. Prix du carnet de 10 tickets : 90 €.

ETUDE SURVEILLEE

Possibilité d'une étude surveillée les lundi, mardi, jeudi de 16h30 à 17h30. Coût annuel forfaitaire : 200 €/an.

Vous devrez remplir un formulaire d'inscription distribué à votre enfant le jour de la rentrée scolaire.

Toute inscription en cours d'année scolaire sera calculée au prorata temporis.

En cas de désistement, un préavis de 30 jours vous sera demandé afin de vous rembourser au prorata temporis, étant précisé que tout mois commencé est dû.

En cas de non-inscription à l'étude selon les modalités ci-dessus, et de participation occasionnelle à l'étude, une facturation de 5€ par soir sera effectuée.

DIVERS

Seront à votre charge, et facturés sur le relevé de contribution annuelle envoyé en septembre :

- Location manuels scolaires : 50€. Les manuels sont fournis à la rentrée et restitués à la fin de l'année scolaire.
- Éventuellement les cahiers d'exercices et fichiers élèves.
- Les projets de technologie, d'arts plastiques et concours : 20€

ASSURANCE SCOLAIRE – INDIVIDUELLE ACCIDENT

L'établissement a souscrit un contrat groupe auprès de la Mutuelle Saint Christophe assurant tous les élèves de l'établissement sans coût supplémentaire pour les familles. **Il n'est donc pas nécessaire de transmettre une attestation d'assurance.**